



DIRECTION GENERALE I — AFFAIRES JURIDIQUES SERVICE DES PROBLEMES CRIMINELS

Strasbourg, 12 mars 2002

Greco (2002) 1F Final

Rapport d'activités consolidé du GRECO couvrant la période initiale de son fonctionnement (mai 1999 – mai 2002)

adopté par le GRECO lors de sa 8^{ème} réunion plénière (Strasbourg, 4-8 mars 2002)

TABLE DES MATIÈRES

	Page
I.	Introduction
П.	Action du Conseil de l'Europe contre la corruption
III.	Objet et fonctions du GRECO
IV.	Organes du GRECO
V.	Composition des organes du GRECO
VI.	Budget du GRECO
VII.	Réalisations du GRECO
VIII.	Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)
IX.	Communication
Χ.	Calendrier succinct des activités
XI.	Objectifs liés à la continuation du fonctionnement du GRECO
ANNEXES	
Annex	re I Liste des Membres du GRECO
Annex	re II Liste des Evaluateurs du GRECO
Annex	re III Aperçu comparatif du financement du GRECO depuis 199927

I. Introduction

Le GRECO a été créé pour une période initiale de trois ans, conformément au paragraphe 6 de la Résolution (96) 36 du Comité des Ministres établissant les critères relatifs aux accords partiels et élargis et à la Résolution (99) 5 des membres du Comité des Ministres instituant le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO). A l'issue de cette période initiale, le Comité des Ministres est appelé à évaluer son fonctionnement et à décider s'il convient de dissoudre l'Accord partiel élargi — en l'occurrence le GRECO - ou de l'autoriser à continuer à fonctionner.

L'objectif du présent rapport est de présenter les activités du GRECO au cours de cette période initiale, son fonctionnement et ses réalisations, mais aussi les défis et les échéances auxquels il est confronté pour l'avenir, afin de faciliter l'examen du fonctionnement du GRECO et d'éclairer la décision du Comité des Ministres quant à la continuation de ses travaux.

La Résolution (99) 5 instituant le GRECO sous la forme d'un accord partiel élargi a été adoptée formellement le 1^{er} mai 1999. En juillet de la même année le Comité statutaire du GRECO a adopté son premier budget couvrant la période allant du 1^{er} septembre au 31 décembre 1999. En pratique les activités du GRECO ont démarré en octobre 1999, lorsqu'il a tenu sa première réunion plénière.

Ce rapport couvre les activités menées avant mai 2002, soit trois ans après l'adoption de la *Résolution (99) 5*. Au cours de cette période, le GRECO a connu un développement rapide, il a procédé à un nombre considérable d'évaluations par pays et le nombre de ses membres a doublé. A ce jour, 32 Etats membres du Conseil de l'Europe, ainsi que la Bosnie-Herzégovine et les Etats-Unis d'Amérique ont adhéré au GRECO. De nouvelles adhésions sont attendues, de même que plusieurs adhésions automatiques découlant de l'entrée en vigueur de la *Convention pénale contre la corruption*. Cette entrée en vigueur interviendra le 1^{er} juillet 2002, soit le premier jour du mois qui suit l'expiration d'une période de trois mois après que soit intervenue la quatorzième ratification par un Etat membre le 8 mars 2002. Celle-ci confèrera des fonctions accrues au GRECO, qui seront de nature conventionnelle.

II. L'action du Conseil de l'Europe contre la corruption

Les activités du Conseil de l'Europe contre la corruption ont été menées sur la base d'un *Programme d'action* adopté par le Comité des Ministres en novembre 1996. Le deuxième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement, en octobre 1997, a mis en évidence le caractère prioritaire de ce programme pour l'Organisation. Le Comité des Ministres a adopté la *Résolution (97) 24 sur les vingt principes directeurs pour la lutte contre la corruption* en novembre 1997, la *Convention pénale sur la corruption* en novembre 1998, la *Convention civile sur la corruption* en septembre 1999 et la *Recommandation Nº R (2000) 10 sur les codes de conduite pour les agents publics* en mai 2000. Un Protocole additionnel à la Convention pénale et une Recommandation sur des règles communes pour la prévention de la corruption dans le financement des partis et des campagnes politiques sont en cours d'élaboration. Le Comité des Ministres a également autorisé, en vertu de la *Résolution (98) 7*, la création du GRECO en mai 1998, sous forme d'Accord partiel et élargi,

¹ Au 8 mars 2002, le GRECO comptait 34 membres : Belgique, Bulgarie, Chypre, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Islande, Irlande, Lituanie, Luxembourg, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne et Suède (Etats fondateurs – 1^{er} mai 1999), Pologne (date d'adhésion 20 mai 1999), Hongrie (9 juillet 1999), Géorgie (16 septembre 1999), Royaume-Uni (18 septembre 1999), Bosnie-Herzégovine (25 février 2000), Lettonie (27 juillet 2000), Danemark (3 août 2000), Etats-Unis d'Amérique (20 septembre 2000), "l'ex-République yougoslave de Macédoine" (7 octobre 2000), Croatie (2 décembre 2000), Norvège (6 janvier 2001), Albanie (27 avril 2001), Malte (11 mai 2001), Moldova (28 juin 2001), Pays Bas (18 décembre 2001), Portugal (1^{er} janvier 2002) et République tchèque (9 février 2002).

en vue d'assurer un suivi efficace de la mise en œuvre des normes contre la corruption adoptées par le Conseil de l'Europe. À la fin avril 1999, et conformément au paragraphe 2 de la *Résolution (96) 36*, le nombre nécessaire d'Etats avait notifié au Secrétaire Général leur volonté d'en devenir membres.

III. Objet et fonctions du GRECO

Convaincus que la corruption représente une menace sérieuse contre l'Etat de droit, la démocratie, les droits de l'homme, l'équité et la justice sociale, qu'elle entrave le développement économique, et met en danger la stabilité des institutions démocratiques et les fondations morales de la société, les représentants de dix sept Etats membres du Conseil de l'Europe ont adopté la *Résolution (99) 5* instituant le GRECO et approuvant son Statut.

Aux termes de son Statut, le GRECO a pour objet d'améliorer la capacité de ses membres à lutter contre la corruption en veillant à la mise en œuvre des engagements qu'ils ont pris dans ce domaine, par le biais d'un processus dynamique d'évaluations et de pressions mutuelles. A cette fin, le GRECO a été chargé de :

i. suivre l'application des Principes Directeurs pour la lutte contre la corruption tels qu'adoptés par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 6 novembre 1997 ;

ii. suivre la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux qui seront adoptés en application du Programme d'action contre la corruption, conformément aux dispositions contenues dans ces instruments.

IV. Organes du GRECO

Les organes permanents spécifiques du GRECO sont : le GRECO, se réunissant dans sa composition plénière ; le Bureau du GRECO et le Comité Statutaire (voir ci-dessus). Le Statut prévoit également des organes *ad hoc* tels que les groupes de travail et les équipes d'évaluation par pays.

En vertu de l'article 18 du Statut, le Comité Statutaire détermine le montant des contributions financières obligatoires pour chaque membre, adopte le budget et approuve les comptes du GRECO.

Le Comité des Ministres, dans sa composition limitée aux représentants des Etats Membres du GRECO et après consultation des Etats non-membres qui y participent déjà, peut inviter des Etats non-membres à en devenir membres.²

Outre ses compétences en vertu du Statut du Conseil de l'Europe et des traités et autres instruments, le Comité des Ministres en tant que tel exerce des fonctions spécifiques en vertu du Statut du GRECO. Il peut inviter la Communauté européenne à participer aux travaux du GRECO³. Il peut aussi inviter d'autres Comités du Conseil de l'Europe à désigner un représentant au GRECO, après avoir consulté ce dernier. Il reçoit le rapport annuel et les comptes annuels du GRECO.

V. Composition des organes du GRECO

Chaque membre est représenté en plénière par une délégation composée de deux personnes au maximum (l'annexe I comprend la liste des membres du GRECO). Les

² Cf. Article 4, paragraphe 4 du Statut du GRECO.

³ Cf. Article 5 du Statut

⁴ Cf. Article 7 paragraphe 2 du Statut.

⁵ Cf. Article 8, paragraphe 3, litera iii et article 18 paragraphe 4 du Statut, en accord avec le paragraphe 7 de la Résolution (96) 36

organes suivants désignent également un représentant aux réunions du GRECO: l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE, voir ci-dessus), le Comité Statutaire le Comité européen de coopération juridique (CDCJ) et le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC). Ces réunions sont présidées par le Président et le Vice-président du GRECO dont les fonctions sont précisées par le Statut et le Règlement intérieur du GRECO. Ceux-ci, ainsi qu'un maximum de cinq autres représentants, constituent le Bureau du GRECO.

Le GRECO compose, parmi la liste des évaluateurs désignés par chaque membre, les équipes qui évalueront la manière dont chaque membre s'acquitte des engagements résultant des instruments du Conseil de l'Europe contre la corruption, sur la base des sujets choisis pour un cycle d'évaluation donné (l'annexe II reproduit la liste des évaluateurs). Le Groupe est assisté par un Secrétariat mis à disposition par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et à la tête duquel se trouve un Secrétaire Exécutif.⁸

Le Comité statutaire du GRECO est composé des représentants au Comité des Ministres des Etats membres du Conseil de l'Europe également membres du GRECO ainsi que des représentants désignés spécifiquement à cet effet par les autres membres du GRECO.

VI. Budget du GRECO

Les ressources financières du GRECO sont régies par l'article 17 du Statut et sont soumises aux règles concernant les Accords partiels élargis du Conseil de l'Europe. ⁹ Sur la base d'une proposition préliminaire de son Bureau, le GRECO approuve un projet de propositions budgétaires qu'il transmet au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe. Le projet de budget est examiné par le Comité du Budget qui adopte son rapport et est ensuite soumis pour adoption au Comité Statutaire. L'utilisation des ressources financières du GRECO fait l'objet d'un contrôle par la Commission de vérification des comptes. Le budget du GRECO s'élève à 1 533 800 € pour l'exercice de l'année 2002 (l'annexe III offre un aperçu du financement du GRECO depuis sa création).

VII. Réalisations du GRECO

Au cours de cette phase initiale de fonctionnement les activités du GRECO se sont d'abord concentré sur la mise en place des instruments et des structures lui permettant de mener efficacement ses travaux. Le GRECO s'est immédiatement ensuite attaché à la mise sur pied des procédures d'évaluation correspondant au premier cycle. A la date d'adoption du présent rapport, le 8 mars 2002, le GRECO avait procédé à 24 visites d'évaluation et avait adopté 18 rapports d'évaluation.¹⁰

Le premier cycle d'évaluation porte sur des aspects relativement généraux, sur la base des Principes Directeurs (« PDC ») suivants de la *Résolution (97) 24* :

⁶ M. Gérard PHILIPPS a présidé la 5^{ème} réunion du Comité Statutaire du GRECO, remplaçant ainsi M. Sabin POP.

⁷ Pour le moment le Bureau du GRECO ne comprend que cinq membres qui sont actuellement les suivants :

⁻ M. Michel GAUTHIER, Président du GRECO (France)

⁻ M. Drago KOS, Vice-Président du GRECO (Slovénie)

⁻ M. Manfred MÖHRENSCHLAGER (Allemagne)

⁻ M. Akos KARA (Hongrie)

⁻ M. Valentin DUENAS-JIMENEZ (Espagne)

⁸ Le cadre des emplois du GRECO est le suivant : 1 A5, 2 A2/A3, 1 TLD A2/A3, 1 B4, 1 B3, 1 B2 et 1 TLD B2.

⁹ En particulier les Résolutions (96) 36, (94) 31, (93) 28 et le Règlement financier.

¹º Le premier cycle d'évaluation devait initialement courir du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2001. Du fait de l'augmentation rapide du nombre de membres, le cycle d'évaluation a été étendu jusqu'au 31 décembre 2002, sans porter préjudice à la préparation du Deuxième Cycle d'Evaluation qui doit commencer le 1er janvier 2003. Le GRECO a convenu de mener les procédures d'évaluation du Premier Cycle en ce qui concerne tous ses nouveaux membres, même si cela impliquerait la conduite en parallèle, pendant un certain temps, des Premier et Deuxième Cycles.

- Indépendance, autonomie et pouvoirs des personnes et agences responsables de la prévention, des enquêtes, des poursuites et des sanctions concernant les infractions de corruption (PDC3);
- Les immunités à l'égard des enquêtes, des poursuites et des sanctions concernant les infractions de corruption (PDC6) ;
- Spécialisation, moyens et formation des personnes ou agences responsables de la lutte contre la corruption (PDC7).

Ces évaluations ont été réalisées dans un climat de confiance et de coopération. Tous les rapports d'évaluation sont désormais publics, à l'exception des quatre rapports adoptés lors de la 8^{ème} réunion du GRECO (4-8 mars 2002). Les autorités des membres concernés considèrent actuellement la question de la publication. La pratique qui s'est développée de rendre publics des rapports qui sont en principe confidentiels confirme la confiance qui est témoignée par les membres du GRECO quant à la fiabilité des procédures établies dans le cadre de cet Accord.

Par ailleurs, du fait de son expertise, le GRECO est appelé à contribuer à l'élaboration de politiques en étant en contact avec le Comité des Ministres, d'autres organes du Conseil de l'Europe et diverses instances internationales et nationales.

Le GRECO est aussi chargé de l'organisation, avec la collaboration éventuelle d'un Etat membre ou sur la base de contributions volontaires, des séminaires d'évaluateurs et des conférences des services spécialisés dans la lutte contre la corruption. Ces conférences étaient organisées auparavant par le Groupe multidisciplinaire contre la corruption (GMC). Celui-ci, à l'expiration de son mandat, a demandé expressément au Comité des Ministres que le GRECO continue d'organiser ces événements particulièrement utiles pour l'échange d'information et d'expérience entre services spécialisés anti-corruption. Par ce biais, le GRECO contribue également à mettre en œuvre, entre autres, le Principe Directeur n° 18 de la Résolution (94) 24 en encourageant la recherche sur la corruption.

VIII. Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)

Conformément à l'article 5 de la *Résolution (96) 36*, le GRECO a établi des relations de travail avec l'APCE : l'APCE est représentée lors des réunions du GRECO. En outre, le Président du GRECO (M. Michel GAUTHIER) a participé à la réunion du Groupe de Travail des Présidents des assemblées législatives sur la contribution des Parlements à la lutte contre la corruption (Paris, février 2001). Le Président M. GAUTHIER a également participé à une audition avec la Commission des Questions Juridiques et des Droits de l'Homme de l'APCE en septembre 2001.

IX. Communication

Le GRECO a également établi des relations de travail avec d'autres organes du Conseil de l'Europe (CDPC, CDCJ, PC-R-EV) ainsi que, dans la mesure permise par le principe de confidentialité de ses réunions et évaluations, avec d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales (Union européenne, OCDE, OEA, Nations Unies, Transparence Internationale).

En outre, le GRECO a participé à la « Conférence Mondiale Anti-Corruption » à Durban (1998) et Prague (2001), à la « Convention Internationale sur la Fraude » (Londres, 1999 et 2001), au « Forum Global II » (à Bucarest en mars 2000 pour la réunion intermédiaire et à La Haye en mai 2001 pour le « Forum Global II » proprement-dit), à Wilton Park (octobre 2001), au Forum économique de l'OSCE (Prague, 2001), à l'OEA (janvier 2002), à l'Université d'Oxford (2002) et à la Conférence sur la « Corruption et les forces de sécurité » à Garmisch-partenkirchen (2001). De plus, M. Drago KOS (Vice-président du GRECO) représente ce Groupe aux réunions du SPAI (Initiative Anti-corruption du Pacte de Stabilité).

Depuis janvier 2001, le GRECO dispose d'un site web opérationnel répertoriant des ressources importantes sur la lutte contre la corruption, à l'usage tant à la fois des spécialistes que du grand public (http://www.greco.coe.int).

X. Calendrier succinct des activités

En 1999, le GRECO a tenu deux réunions plénières, consacrées à des travaux de préparation du 1^{er} cycle : adoption du Règlement Intérieur, élection du Président, du Vice-président et du Bureau, préparation du projet de budget, recrutement du Secrétaire Exécutif, mise en route du premier cycle d'évaluation et adoption du programme d'activités pour 2000.

En 2000, le GRECO a tenu deux réunions plénières au cours desquelles il a adopté le questionnaire du 1^{er} cycle d'évaluation, désigné le premier groupe d'équipes d'évaluation (ci-après les « EEG») pour 2000, fixé les modalités des visites d'évaluation. Il a, par ailleurs, adopté ses trois premiers rapports d'évaluation (Belgique, Slovénie et Slovaquie) et approuvé ses propositions budgétaires pour 2001. Enfin, le GRECO a adopté le Programme d'Activités pour 2001, comprenant un calendrier des visites d'évaluation pour 2001.

En 2001, le GRECO a tenu trois réunions plénières au cours desquelles il a adopté onze rapports d'évaluation (Chypre, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Islande, Irlande, Luxembourg, Espagne, Suède et Royaume Uni). Du fait de l'augmentation rapide du nombre de membres, le GRECO a décidé de rallonger la durée du premier cycle. Il a approuvé la composition des EEG, ainsi qu'un format pour les rapports de suivi que devront soumettre les pays qui ont été évalués. Le GRECO a également approuvé un projet de budget pour 2002.

En 2002, le GRECO poursuit ses activités en vue de la finalisation du premier cycle d'évaluation, la définition et le lancement d'un second cycle d'évaluation, et en vue d'améliorer davantage le mécanisme d'évaluation et les procédures du GRECO à la lumière de l'expérience du premier cycle, en particulier du fait de l'augmentation importante du nombre de membres. Quatre rapports supplémentaires ont été adoptés à l'occasion de la 8^{ème} réunion plénière (Lituanie, Allemagne, Roumanie, Pologne). Six autres sont prévues pour la 9^{ème} réunion plénière en mai 2002 (Bulgarie, Grèce, Croatie, Lettonie, Hongrie, Danemark).

XI. Objectifs liés à la continuation du fonctionnement du GRECO

Fondamentalement, le GRECO est un mécanisme d'accompagnement de mise en œuvre des politiques publiques et des instruments juridiques pertinents en matière de corruption et contribue à consolider les réformes dans les Etats membres. La continuation de ses activités est liée à la poursuite des objectifs suivants :

- Compléter le premier cycle d'évaluation en intégrant les nouveaux membres (Etats devenus récemment membres de l'Accord ou qui le deviendront en 2002) dans le processus en les assujettissant rapidement à une évaluation dans le cadre du premier cycle;
- Examiner les rapports de suivi soumis par les Etats déjà évalués afin de s'assurer de la mise en œuvre des recommandations formulées par le GRECO à leur égard ;
- Définir le cadre du deuxième cycle d'évaluation (notamment en sélectionnant les dispositions plus spécifiques qui en feront l'objet) et commencer l'exercice;

- Suivre la mise en œuvre des Conventions civile et pénale contre la corruption, à compter de leur entrée en vigueur, ainsi que des recommandations pertinentes, tel que le code de conduite pour les agents publics ;
- Suivre la mise en œuvre des nouveaux instruments en matière de corruption (le protocole additionnel à la Convention en matière pénale sur la corruption d'arbitres et jurés et les règles communes pour la prévention de la corruption dans le financement des partis politiques et des campagnes électorales);
- Répondre aux demandes d'avis du Comité des Ministres et d'autres organes du Conseil de l'Europe sur des questions relatives à la lutte contre la corruption ;
- Veiller à ce que les vues du GRECO soient bien représentées dans les instances internationales et autres instances compétentes qui discutent de questions relatives à la lutte contre la corruption, notamment au moment où l'on élabore une convention universelle ;
- Parvenir à une plus grande harmonisation des techniques d'évaluation en organisant des séminaires de formation à l'intention des experts des EEG;
- En vue de faciliter la réalisation des objectifs du GRECO, créer un réseau entre les autorités des Etats membres qui luttent contre la corruption au niveau national en organisant des conférences pour les services spécialisés au cours desquelles les problèmes présentant un intérêt commun seront examinés ;
- Réaffirmer son rôle en tant que forum international réputé de coopération et d'entraide dans le domaine de la lutte contre la corruption ;
- Promouvoir les instruments du Conseil de l'Europe contre la corruption auprès des citoyens, des praticiens et des autorités des Etats membres et de la Communauté internationale en général ;
- Servir d'instrument du Conseil de l'Europe pour défendre la démocratie, l'Etat de droit, les Droits de l'Homme et le progrès économique et social contre la menace que représente la corruption.

ANNEXE I

LIST OF REPRESENTATIVES IN GRECO / LISTE DES REPRESENTANTS AU GRECO

ALBANIA / ALBANIE

Mr Ardian DVORANI (to be officially confirmed) Director of Codification Department Ministry of Justice

Ms Rezarta ABDIU (to be officially confirmed) Adviser of the Minister of State to the Prime Minister Council of Ministers

BELGIUM / BELGIQUE

Mme Isabelle VAN HEERS (Chef de délégation) Magistrat exerçant la surveillance sur la police fédérale c/o Cour militaire Palais de Justice

Mme Claire HUBERTS Conseiller adjoint Direction Générale de la Législation pénale et des Droits de l'Homme Ministère de la Justice

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Mr Nedzad HADZIMUSIC (Head of delegation) Director for Political Multilateral Relations and Cooperation Ministry of Foreign Affairs

Mme Gordana CENIC-JOTANOVIC Adjointe au Ministre des Finances de la Republika Srpska Ministère des Finances de la Republika Srpska

BULGARIA / BULGARIE

Mr Georgi RUPCHEV (Head of Delegation) State Expert Directorate of Legislation Ministry of Justice and European Legal Integration

Ms Daniela PETROVA Expert - International Relations Department Office of the Prosecutor General of Bulgaria Palace of Justice

CROATIA / CROATIE

Mr Berislav PAVIŠIC (Head of Delegation) Professor Faculty of Law

Mr Igor BARAC Head for Suspicious Transactions and International Cooperation Ministry of Finance

CYPRUS / CHYPRE

Mrs Eva ROSSIDOU PAPAKYRIACOU Counsel of the Republic Law office of the Republic of Cyprus Mr George PAPAIOANNOU Counsel of the Republic Law office of the Republic of Cyprus Unit for Combating Money Laundering

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE

Representatives to be designated / Représentants à désigner

DENMARK / DANEMARK

Mr Poul DAHL JENSEN (Head of Delegation)
Public Prosecutor
Public Prosecutor's Office

Mr Flemming DENKER
Deputy Director
The Public Prosecutor for Serious Economic Crime

ESTONIA / ESTONIE

Mrs Ülle RAIG Legal Adviser Penal Law Department Ministry of Justice

FINLAND / FINLANDE

Mr Kaarle J. LEHMUS (Head of Delegation) Inspector General of the Police Ministry of the Interior Police Department

Ms Raija TOIVIAINEN State Prosecutor The Office of the Prosecutor General

FRANCE

M. Michel GAUTHIER (Président du GRECO / President of GRECO)

Magistrat Chargé de Mission Service des Affaires Européennes et Internationales (SAEI) Ministère de la Justice

Mme Claudine JACOB (Chef de Délégation) Magistrat Chargée de mission auprès du Directeur des Affaires Juridiques Ministère des Affaires Etrangères

Mme Pascale LABROUSSE Magistrat Direction des Affaires Criminelles et des Grâces Ministère de la Justice

GEORGIA / GEORGIE

Mr Mamuka JGENTI Head of Division of the Council of Europe and Human Rights Protection Deputy Director of the International Law Department Ministry of Foreign Affairs

Substitute:

Mr Theimuraz BAKRADZE Director of the International Law Department Ministry of Foreign Affairs

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr Manfred MÖHRENSCHLAGER (Head of Delegation) Head of Section Bundesministerium der Justiz

Ms Irmelin ARNOLD State Prosecutor Bundesministerium der Justiz

Substitute:

Mr Fernando SANCHEZ-HERMOSILLA Judge at the District Court Bundesministerium der Justiz

GREECE / GRECE

Mr Nestor COURAKIS Professor of Criminology University of Athens

Mr Ioannis ANGELLIS Prosecutor of the Court of the First Instance in Athens Department of International Relations Ministry of Justice

HUNGARY / HONGRIE

Mr Ákos KARA (Head of Delegation) Legal Adviser Ministry of Justice

Mr Sandor DUSIK Expert Ministry of Interior EU Integracios Iroda

ICELAND / ISLANDE

Ms Sigridur JOSEFSDOTTIR State Prosecutor Prosecutor General Office of the Prosecutor General

Substitute:

Mr Stefan EIRIKSSON Director of Police and Judicial Affairs Ministry of Justice

IRELAND / IRLANDE

Ms Lucinda MacMAHON (Head of Delegation) Criminal Law Reform Division Department of Justice Equality and Law Reform

Ms Geraldine MOORE Assistant Principal Law Reform II (Civil Law) Department of Justice Equality and Law Reform

LATVIA / LETTONIE

Mr Rudolfs KALNINS (Head of Delegation)
Chief Officer of the Secretariat to the Corruption Prevention
Council of Latvia

LITHUANIA / LITUANIE

Mr Jurgis JURGELIS (Head of Delegation) Advisor to the Director General of the State Security Department

Substitute:

Ms Aušra BERNOTIENE Deputy Director Department of International Law and European Integration Ministry of Justice

LUXEMBOURG

M. Jean BOUR (Chef de Délégation) Procureur d'Etat Parquet du Tribunal d'Arrondissement de Diekirch

M. Jean-Paul FRISING Procureur d'Etat adjoint Ministère de la Justice

Substitutes:

Mme Andrée CLEMANG Conseiller de Direction 1ère Classe Ministère de la Justice

Mme Claudine KONSBRUCK Attaché de Gouvernement 1er en rang Ministère de la Justice

MALTA / MALTE

Mr Silvio CAMILLERI Deputy Attorney General Office of the Attorney General The Palace

Mr Anthony BORG BARTHET Attorney General Office of the Attorney General The Palace

MOLDOVA

Representatives to be designated / Représentants à désigner

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Mrs Iris van den HAUTEN-HINNEN Ministry of Justice Directorate General for Law Enforcement

Mr Arthur van DIJK Head of Financial and Economic Crime Department Ministry of Justice Directorate General for Law Enforcement

NORWAY / NORVEGE

Mr Arnt ANGELL Chief Public Prosecutor ØKOKRIM National Authority for Investigation and Prosecution of Economic and Environmental Crime

Substitute:

Mr Lars STOLTENBERG Chief Public Prosecutor ØKOKRIM

POLAND / POLOGNE

Mr Jacek GARSTKA Judge Department of International Co-operation and European Law Ministry of Justice

Mr Adam WRZOSEK Chief Specialist Ministry of Finance Bureau of Fiscal Documentation (Fiscal Intelligence Service)

PORTUGAL

Mr Gil GALVÃO (HEAD OF DELEGATION) Director of the Cooperation, European and International Relations Cabinet Ministry of Justice

SUBSITUTE:

Mrs Luisa MAIA GONÇALVES Director of Department Cooperation, European and International Relations Cabinet Ministry of Justice

ROMANIA / ROUMANIE

Mme Nicoleta ILIESCU (Chef de Délégation) Conseillère du Ministre de la Justice Direction des Etudes et Elaboration des Actes normatifs et Documentation Ministère de la Justice

Subsitute:

Mrs Alina DOROBANT Legal Counsellor Chief of Office Department for Elaboration of Normatice Acts, Studies and Documentation Ministère de la Justice

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Mr L'ubomir HANUS (Head of Delegation) Director of the Department of International Relations and European Integration Ministry of Interior

Dr Jaroslav PAL'OV
Deputy Director of Bureau of International Police Co-operation
Head of National Central Bureau of INTERPOL

SLOVENIA / SLOVENIE

Mr Drago KOS (Vice-President of GRECO / Vice-Président du GRECO) State Undersecretary Office for the Proportion of Corruption of the Population of Slovenia

Office for the Prevention of Corruption of the Republic of Slovenia

Mr Roman PRAH Assistant Director Office for the Prevention of Corruption of the Republic of Slovenia

SPAIN / ESPAGNE

Mr Valentin DUEÑAS JIMENEZ (Chef de délégation) Directeur Général Adjoint pour les Affaires de Justice A l'Union européenne et les organisations internationales Ministère de la Justice

Mr Alfredo PASCUAL Legal Adviser International Relations Department Ministry of Justice

SWEDEN / SUEDE

Mr Kazimir ÅBERG (Head of Delegation) Director of International Affairs Head of Director – General's Office Economic Crimes Bureau

Mr Håkan ÖBERG Director Division of International Affairs Economic Crimes Bureau

"THE FORMER YOUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" / "L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE"

Mr Nikola TUPANCEVSKI (Head of Delegation) Assistant at the Law Faculty (Criminal Law) University "St. Cyril and Methodius"

Mme Snezana MOJSOVA Chef de Division de l'Intégration Européenne et de la Coopération Internationale Ministère de la Justice

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Paul STEPHENSON (Head of Delegation) Head of Corruption and Criminal Policy Section Home Office, Sentencing and Offences Unit

Substitutes:

Mr Phil MASON Anti-Corruption Co-ordinator Department for International Development (DFID)

Ms Stella FRANCOISE Home Office

Mr Hugh BURNS (to be confirmed) Head of Civil Law Development Division Lord Chancellor's Department Selborne House

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Mr Mark RICHARD Senior Counsellor for Criminal Justice Matters US Mission to the European Union

Mr James E. WAGNER Counsellor of Mission Narcotics Affairs Section US Mission to the European Union

Substitutes:

Mr Joseph E. GANGLOFF Senior Counsel Office of International Affairs U.S. Department of Justice

Mr John M. BRANDOLINO Director for Anticorruption and Governance I Department of State (INL)

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Nomination awaited / En attente de nomination

REPRESENTATIVE OF THE CDCJ / REPRÉSENTANT DU CDCJ

Mr Vincent A. DEGAETANO Judge Courts of Justice Judges' Chambers The Law Courts (Malta)

REPRESENTATIVE OF THE CDPC / REPRÉSENTANT DU CDPC

M. Daniel FONTANAUD (Président du CDPC) Chef du Bureau du Droit Pénal Européen et International Ministère de la Justice S.A.E.I.Service des Affaires Européennes (France)

SCIENTIFIC EXPERT / EXPERT SCIENTIFIQUE

Prof. Dr Albin ESER Max Planck-Institute for Foreign and International Penal Law Abteilung Strafrecht (Germany)

PRESIDENT OF THE STATUTORY COMMITTEE OF GRECO / PRÉSIDENT DU COMITÉ STATUTAIRE DU GRECO

Mr Gérard PHILIPPS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire Représentant Permanent du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe

APPENDIX II

List of Evaluators/Liste des Evaluateurs

Prepared in virtue of Article 19, paragraph 4 of GRECO's Statute / Préparée en vertu de l'article 19 paragraphe 4 du Statut du GRECO

ALBANIA / ALBANIE

Ms Rezarta ABDIU* Adviser of the Minister of State to the Prime Minister Council of Ministers

Mr Ardian DVORANI*
Director of Codification Department
Ministry of Justice

Mr Ardian VISHA Prosecutor Director of the Foreign Relations Department General Prosecutor's Office

Mr Pasho SOKOL Director of Judicial Organisation Directorate Ministry of Justice

BELGIUM / BELGIQUE

Mme Isabelle VAN HEERS*
Magistrat exerçant la surveillance sur la police fédérale
c/o Cour militaire
Palais de Justice

M. Jean-Marie LEQUESNE Commissionnaire Divisionnaire Police Fédérale Direction Générale de la Police Judiciaire

M. Daniel FLORE Conseiller général Ministère de la justice

M. Philippe ULLMANN Avocat général auprès la Cour d'appel de Bruxelles Palais de Justice

M. Philippe DE KOSTER Chef du Cabinet du Ministre de la Justice Ministère de la Justice

BOSNIA AND HEZERGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Mr Sahbaz DZIHANOVIC Adjoint au Ministre de la Justice de la Fédération de Bosnie-Herzégovine Ministère de la Justice de la Fédération de Bosnie-Herzégovine

Mr Ivan BACAK
Deputy Minister of Interior of the Federation of Bosnia and Herzegovina
Federal Ministry of Interior

Mrs Amra FESTIC Head of Intelligence Unit Customs Administration of the Federation of Bosnia and Herzegovina Mr Sinisa KARAN Deputy Chief of Criminal Department and Chief of Criminal Dept MUP RS Ministry of Internal Affairs of Republika Srpska

Mme Gordana CENIC-JOTANOVIC* Adjointe au Ministre des Finances de la Republika Srpska Ministère des Finances de la Republika Srpska

BULGARIA / BULGARIE

Mr Georgi RUPCHEV* State Expert Directorate of Legislation Ministry of Justice and European Legal Integration

Mr Dimitar KUMURDJIEV Legal Adviser Member of the Commission for Protection of Competition

Mrs Irena ANGELOVA Head of Section "Legal Protection" Directorate of National Security Service Ministry of Interior

CROATIA / CROATIE

Mr Igor BARAC* Head for Suspicious Transactions and International Cooperation Ministry of Finance

Mr Mato BLAZANOVIC Criminal Police Officer Ministry of Interior

Mr Zdenko KONJIC Judge County Court in Zagreb

Mme Nada MICANOVIC-PAVELIC Conseillère Supérieure Ministère de la Justice, de l'Administration et de l'Autonomie Locale Ulica Republike Austrije

Mr Ivan PLEVKO Deputy District Public Prosecutor District Attorneys Office

CYPRUS / CHYPRE

Mrs Eva ROSSIDOU PAPAKYRIACOU* Counsel of the Republic Law office of the Republic of Cyprus

Mr George PAPAIOANNOU*
Counsel of the Republic
Law office of the Republic of Cyprus

Ms Elena ZACHARIADOU Counsel of the Republic Law office of the Republic of Cyprus Mr Charalambos CHARALAMBOUS Counsel of the Republic Law office of the Republic of Cyprus

Ms Maria PAPAIOANNOU Counsel of the Republic Law office of the Republic of Cyprus

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE

Not yet designated / pas encore désignés

DENMARK / DANEMARK

Mr Flemming DENKER*
Deputy Director
The Public Prosecutor for Serious Economic Crime

Mr Jorn GRAVESEN
Detective Chief Superintendent
The Public Prosecutor for Serious Economic Crime

ESTONIA / ESTONIE

Mr Pavel GONTSHAROV Public Prosecutor State Public Prosecutor's Office

Mr Meelis RATASSEPP Deputy Director of department Security Police Board

Mrs Ülle RAIG* Legal adviser Penal Law Department Ministry of Justice

Mr Ivar TALLO
Assistant Professor
Eurofaculty lecturer
Dozent extraordinary
Tartu University
Department of Public Administration

FINLAND / FINLANDE

Mr Markku RYYMIN Head of Crime Intelligence Division National Bureau of Investigation (NBI)

Mr Juha KERÄNEN Ministerial Counsellor Ministry of Justice Internal Affairs

Mr Antti PIHLAJAMÄKI Chief Public Prosecutor Public Prosecutor's Office of Turku Administrative District

Mr Pekka KOPONEN State Prosecutor Office of the Prosecutor General Mr Matti Juhani TOLVANEN Chief Public Prosecutor Public Prosecutor's Office of Joensuu Administrative District

FRANCE

Mme Marie-Odile BAUR Procureur de la République adjoint près le Tribunal de Grande Instance de Troyes

M. Jean-Pierre BUEB Conseiller au Service Central de Prévention de la Corruption Service Interministériel placé auprès du Ministère de la Justice

M. Didier DUVAL Chef de Division Sous-Direction des Affaires Economiques et Financières Direction Centrale de la Police Judiciaire Ministère de l'Intérieur

M. Jean-Pierre ZANOTO Chancellerie Inspection générale des Services Judiciaires

GEORGIA / GEORGIE

Mr Giorgi BARAMIDZE Member of Parliament and of the Committee for the Defence Security

Mr Zaal MARGVELASHVILI Deputy Director of the International Law Department Ministry of Foreign Affairs

Mr Gia KAVTARADZE Secretary General Council of Justice

Mr Vladimir KONSTANTINIDI Senior Specialist at the Personal Department Ministry of State Incomes

Mr Irakli KLDIASHVILI Lawyer National Bank of Georgia Legal Department

Mr David CHOCHUA (Réserve) Head of Department of Struggle against illegal Smuggling International Drug Trafficking and Organised Crime Ministry of State Security

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr Eberhard SIEGISMUND Head of Subdivision of Criminal Procedure Law Ministerialdirigent Bundesministerium der Justiz

Oberstaatsanwalt Norbert JANSEN Staatsanwaltschaft Kleve Zweigstelle Moers Oberstaatsanwalt Wolfgang SCHMID Staatsanwaltschaft Stuttgart

Prof. Dr. Hans-Jörg ALBRECHT Director of the Max Planck-Institute for Foreign and International Penal Law Abteilung Kriminologie

Mr Claus-Peter HOLZ Bundeskriminaldirektor Bundeskriminalamt

GREECE / GRECE

Mr Ioannis ANGELLIS*
Prosecutor of the Court of the First Instance, ATHENS

Mr Charalampos VOURLIOTIS
Vice Prosecutor of the Court of Appeal, ATHENS

Mr Ioannis CHAMILOTHORIS Judge Court of Appeal, ATHENS

Mr Panagiotis NIKOLOUDIS Vice-Attorney Court of Appeal, ATHENS

Mr Efstratios PAPATHANASOPOULOS Vice-Attorney Court of First Instance, CHALKIDA

HUNGARY / HONGRIE

Mr Sandor DUSIK* Expert Ministry of Interior EU Integracios Iroda

Ms Orsolya MERÉNYI Captain of the Police National Headquarter of the Police

Mr Endre BÓCZ (Former) Chief Public Prosecutor of the Metropolitan Prosecution Service

Ms Magdolna HAJDÚ Public Prosecutor General Prosecutor's Office

ICELAND / ISLANDE

Mr Tryggvi AXELSSON Head of Division Ministry of Industry and Commerce

IRELAND / IRLANDE

Ms Ruth FITZGERALD Office of the Attorney General Government Buildings Mr John BUCKLEY Director of Audit Comptroller and Auditor General Treasury Building, Dublin Castle

Mr Patrick BREHONY Super Intendent Police (An Garda Síochána) National Bureau of Criminal Investigations Harcourt Square

Ms Elizabeth HOWLIN
Office of the Director of Public Prosecutions

LATVIA / LETTONIE

Mr Rudolfs KALNINS* Chief Officer of the Secretariat of Corruption Prevention Council of Latvia

Mr Gunars KUTRIS Deputy State Secretary Legislative Affairs Ministry of Justice

Mr Gunars BUNDZIS Head Prosecutor of International Cooperation Division Prosecutor General's Office

Mr Igors SILANT JEVS Head of Analytical Unit Criminal Police Department of State Police

Ms Veronika KRUMINA Judge of Vidzeme District Court of Riga

LITHUANIA / LITUANIE

Mr Jurgis JURGELIS*
Advisor to the Director General of the State Security Department

Mr Algimantas C EPAS
Deputy Chief
Criminological Research Department
Law Institute of Lithuania
Teises Institutas

Mr Rolandas TILINDIS
Prosecutor
Organised Crime and Corruption
Investigation Department, Prosecutor General's Office

Mr Ke stutis ZABORSKAS Head of Analytical Organisational Division Special Investigations Service

Mr Laimonas VASILIAUSKAS Senior Commissionner Head of International Relations Service (Interpol-Sirene-Europol) Lithuanian Criminal Police Bureau

LUXEMBOURG

M. Jean-Paul FRISING* Procureur d'Etat adjoint Ministère de la Justice

Mme Jeannine DENNEWALD Attachée de justice Ministère de la Justice

M. Jeff NEUENS Commissaire Divisionnaire adjoint Service de Police judiciaire

MALTA / MALTE

Not yet designated / pas encore désignés

MOLDOVA

Not yet designated / pas encore désignés

NETHERLAND / PAYS-BAS

Not yet designated / pas encore désignés

NORWAY / NORVEGE

Mr Arnt ANGELL*
Chief Public Prosecutor
ØKOKRIM
National Authority for Investigation and
Prosecution of Economic and Environmental Crime

Mr Gunnar FJAERA Special Investigator ØKOKRIM

Mr Atle ROALDSØY Senior Adviser Police Department Ministry of Justice

POLAND / POLOGNE

Mr Jacek GARSTKA*
Judge
Department of International Co-operation and European Law
Ministry of Justice

Mr Jerzy SZYMAN SKI Prosecutor Organised Crime Bureau National Prosecutor's Office Ministry of Justice

Mr Adam WRZOSEK* Chief Specialist Ministry of Finance Bureau of Fiscal Documentation Fiscal Intelligence Service

Mr Jakub FARINADE Head of Unit of Supervision on Investigations General Customs Inspectorate

PORTUGAL

Not yet designated / pas encore désignés

ROMANIA / ROUMANIE

M. George BALAN

Adjoint du Procureur en Chef de la Section Anti-corruption et Investigation Parquet Général auprès de la Cour Suprême de Justice

Mme Nicoleta ILIESCU*
Conseillère juridique principale
Direction des Etudes et Elaboration des Actes normatifs et Documentation
Ministère de la Justice

M. Càlin Andrei ZAMFIRESCU Président de l'Union des Avocats de Roumanie

Mr Tudorel STEFAN Chef du Service de l'Intégration Européenne Ministère de la Justice

Mr Victor PONTA Prosecutor General Prosecutor's Office

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Lt. Peter GARAJ
Senior Specialised Officer
Presidium of Police Force
Criminal and Financial Police
Office of Organised Crime
Dept of Fight against Corruption

Dr Jaroslav PAL'OV*
Deputy Director of Bureau of International Police Cooperation
Head of National Central Bureau of INTERPOL

Mr Vladimir TURAN Prosecutor Unit of Fight against Corruption Crime General Prosecutor's Office

Mr Vladimir KOTULIC Deputy Director of Department for Foreign Relations and European Integration Ministry of the Interior

Mr Juraj SMOLEK Major Teacher Uniform Police Service Secondary Police School

SLOVENIA / SLOVENIE

Mr Marko ŠORLI Judge Head of Department of International Judicial Co-operation Supreme Court of Slovenia

Mr Vladimir BALAŽ IC Senior Judge at the Superior Court (Civil Department) Višje sodisc e v Ljubljani Ms Nastja FRANKO Circuit State Prosecutor Circuit State Prosecutor's Office

Mr Klaudijo STROLIGO Director of the Office for Money Laundering Prevention Ministry of Finance

Mr Drago KOS* State Undersecretary Office for the Prevention of Corruption of the Republic of Slovenia

SPAIN / ESPAGNE

Mr Carlos RAMOS RUBIO Public Prosecutor Anticorruption Public Prosecutor Office Fiscalía del Tribunal Superior de Justicia de Cataluña

Mr Vicente J. GÓNZÁLEZ MOTA

Public Prosecutor

Anticorruption Public Prosecutor Office

Fiscalía Especial para la Represión de los Delitos Económicos relacionados con la corrupción

Mr Salvador VIADA BARDAJÍ
Public Prosecutor
Anticorruption Public Prosecutor Office
Fiscalía Especial para la Represión de los Delitos Económicos relacionados con la corrupción

Mr Juan José LÓPEZ ORTEGA Magistrate Penal Section Audiencia Nacional

Mr Antonio VERCHER NOGUERA Public Prosecutor Public Prosecutor's Office in the Supreme Court Fiscalía del Tribunal Supremo

SWEDEN / SUEDE

Mr Kazimir ÅBERG* Director of International Affairs Head of Director – General's Office Economic Crimes Bureau

Mr Håkan ÖBERG* Director Division of International Affairs Economic Crimes Bureau

"THE FORMER YOUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" / "L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE"

Ms Mimoza KIKOVSKA Head of Department for European Integration Ministry of Justice

M. Stevan CIGARIDOV Chef de section Ministère de l'Intérieur Section de lutte contre la corruption Mr Nikola Todor VITLAROV High Prosecutor High Prosecutor's Office General M. Apostolski STIP

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Roger GASPAR (retired on 31 Mars 2002 / à la retraite le 31 mars 2002) Deputy Director General Director of National Criminal Intelligence Service (NCIS)

Commander Andy HAYMAN Director Drugs Directorate and Directorate of Professional Standards Metropolitan Police Service

Dr Alastair BROWN Scotland's prosecution service Policy Group Crown Office

Ms Mary WALDRON Policy Adviser for corruption Crown Prosecution Service Headquarters

DCI Jim WARNOCK Police officer Professional Standards Unit National Crime Squad Operation Support Unit

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Mr Michael A. DE FEO Office of Professional Responsibility, Room 7129 Federal Bureau of Investigation (FBI) Headquarters

Mr William A. KEEFER Assistant Commissioner Office of Internal Affairs United States Customs Service

Mr Steven E. BUNNELL Counsel to the Assistant Attorney General Criminal Division U.S. Department of Justice, Room 2712

Mr Richard M. ROGERS Senior Counsel to the Assistant Attorney General Criminal Division Department of Justice, Room 2629

Mr Joseph E. GANGLOFF Senior Counsel Office of International Affairs U.S. Department of Justice

^{*} Egalement Représentant au GRECO (cf. liste) / Also Representative in GRECO (cf. list).

ANNEXE III

Apercu comparatif du financement du GRECO depuis 1999

- I. Lors de sa **5**^{ème} **réunion** [GRECO (2001) CS7], du 18 décembre 2001, le Comité statutaire a :
- paprouvé le budget 2002 de l'Accord Partiel et adopté en conséquence la Résolution GRECO-CS (2001) 4. Il a approuvé, pour l'exercice 2002 le budget des dépenses de fonctionnement un montant de € 1 533 800 et le budget de recettes pour un montant de € 1 533 800.
- paprouvé le budget 2002 Activités reportées et adopté en conséquence la Résolution GRECO-CS (2001) 5. Il a approuvé, pour l'exercice 2002, le budget des dépenses des activités pour un montant de € 59 700 et le budget de recettes pour un montant de € 59 700.
- II. Lors de sa **4**^{ème} **réunion** [Greco (2000) CS6], du 18 décembre 2000 le Comité statutaire a :
- paprouvé le budget 2001 de l'Accord Partiel et adopté en conséquence la Résolution GRECO-CS (2000) 4. Il a approuvé, pour l'exercice 2001 le budget des dépenses de fonctionnement un montant de € 1 178 400 et le budget de recettes pour un montant de € 1 178 400.
- paprouvé le budget 2001 Activités reportées et adopté en conséquence la Résolution GRECO-CS (2000) 5. Il a approuvé, pour l'exercice 2001, le budget des dépenses des activités pour un montant de € 60 000 et le budget de recettes pour un montant de € 60 000.
- III. Lors de sa **3**^{ème} **réunion** [GRECO (1999) CS6], du 14 décembre 1999, le Comité statutaire a :
- paprouvé le budget 2000 de l'Accord Partiel et adopté en conséquence la Résolution GRECO-CS (1999) 4. Il a approuvé, pour l'exercice 2000 le budget des dépenses de fonctionnement un montant de € 985 900 et le budget de recettes pour un montant de € 985 900.